



VILLE DE
**NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES**

Plan de zonage

Feuillet 1 - extérieur PPU

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage no. 1362-2024 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

LÉGENDE

- Limite Notre-Dame-des-Prairies
- Limite municipalité voisine
- Limite périmètre d'urbanisation
- Limite PPU
- Limite de zone
- Limite cadastrale
- Réseau routier
- Voie ferrée
- Milieu humide
- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Terrains contaminés
- Ligne de transmission d'énergie
- Boisé de Saint-Thomas-Sainte-Elisabeth
- Habitat des espèces menacées ou vulnérables
- Zone exposée aux glissements de terrain
- Zone exposée à des mouvements de sol
- Zone exposée à des bruits routiers
- Îlot déstructuré

*Préfixe de zone

A	Agricole	CV	Centre-ville
AD	Agricole dynamique	EX	Extraction industrielle
AF	Agricole fragilisée	I	Industrielle
CON	Conservation	RD	Résidentielle dynamique
CR	Commerciale régionale	RL	Résidentielle locale
CU	Consolidation urbaine	VIL	Villégiature

* À titre indicatif seulement. Voir l'annexe du présent règlement.

Modification au plan de zonage

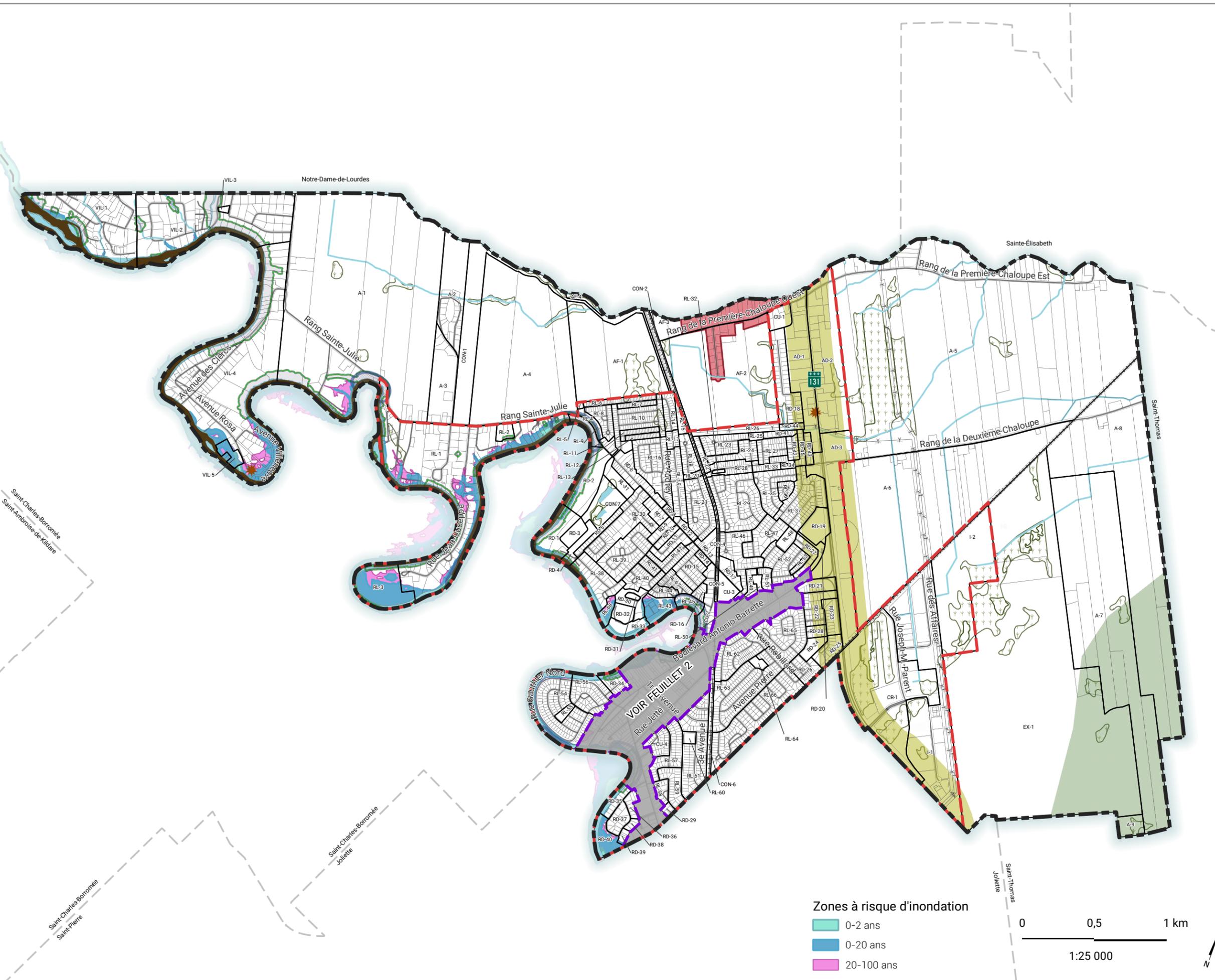
No règlement	Entrée en vigueur

Références cartographiques :

MRC de Joliette

Numéro du projet : 1909-110
 Format original : 11x17
 Projection : NAD 83 (CSRS) / MTM zone 8
 Dernière modification : 2024-06-10

apur
créatif



Zones à risque d'inondation

- 0-2 ans
- 0-20 ans
- 20-100 ans



VILLE DE
NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES

Plan de zonage

Feuillet 2 - intérieur PPU

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage no.1362-2024 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

LÉGENDE

- Limite Notre-Dame-des-Prairies
- Limites municipales
- Limite périmètre d'urbanisation
- Limite PPU
- Limite de zone
- Limite cadastrale
- Réseau routier
- Voie ferrée
- Milieu humide
- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Terrains contaminés
- Ligne de transmission d'énergie
- Boisé de Saint-Thomas-Sainte-Elisabeth
- Habitat des espèces menacées ou vulnérables
- Zone exposée aux glissement de terrain
- Zone exposée a des mouvements de sol
- Zone exposée a des bruits routiers

*Préfixe de zone

A	Agricole	CV	Centre-ville
AD	Agricole dynamique	EX	Extraction industrielle
AF	Agricole fragilisée	I	Industrielle
CON	Conservation	RD	Résidentielle dynamique
CR	Commerciale régionale	RL	Résidentielle locale
CU	Consolidation urbaine	VIL	Villégiature

*À titre indicatif seulement. Voir l'annexe du présent règlement.

Modification au plan de zonage

No règlement	Entrée en vigueur

Références cartographiques :

MRC de Joliette

Numéro du projet : 1909-110
 Format original : 11x17
 Projection : NAD 83 (CSRS) / MTM zone 8
 Dernière modification : 2024-06-10

••apur
créatif

Zones à risque d'inondation

- 0-2 ans
- 0-20 ans
- 20-100 ans

0 250 500 m
 1:8 000



Saint-Charles-Borromée
Joliette